

Préparer son premier rapport CSRD

LES INFORMATIONS CLÉS À CONNAÎTRE
ET LES ÉVOLUTIONS ENTRE LES DEUX
VERSIONS DE LA RÉGLEMENTATION

2026

CSRD : comprendre les évolutions et adapter son reporting de durabilité

Le cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) connaît des évolutions substantielles destinées à ajuster le calendrier d'application, à recentrer le périmètre des entreprises concernées et à réduire le volume d'informations à publier, tout en maintenant les principes structurants du reporting.

Dans ce document, nous vous proposons de reprendre les étapes de réalisation de votre reporting de durabilité, en faisant un focus particulier sur les points de données à reporter sur la base de la nouvelle réglementation.

1. Évolutions du cadre de la CSRD et implications pour les entreprises

1.1 Calendrier d'application et mécanisme de report

Dans le cadre de la directive « Stop the Clock », les entreprises relevant de la vague 2, qui devaient initialement publier leur premier rapport CSRD en 2026, ont vu cette obligation reportée à 2028.

Les entreprises de la vague 1, ayant publié un premier rapport en 2025, ne sont plus tenues de publier de nouvelles informations en 2026. Les exemptions prévues pour la première année de reporting sont prolongées de deux ans et étendues à l'ensemble des entreprises, sans distinction liée au seuil de 750 salariés.

1.2 Évolution des seuils d'assujettissement

Le périmètre d'application de la CSRD est revu à la hausse. Le cadre initial reposait sur des seuils alternatifs (**250 salariés**, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 25 millions d'euros de total de bilan). Les nouveaux seuils reposent désormais sur un critère cumulatif de **1 000 salariés** ET 450 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette modification des seuils fait passer le nombre d'entreprises concernées de **45000 à 6000** en Europe.

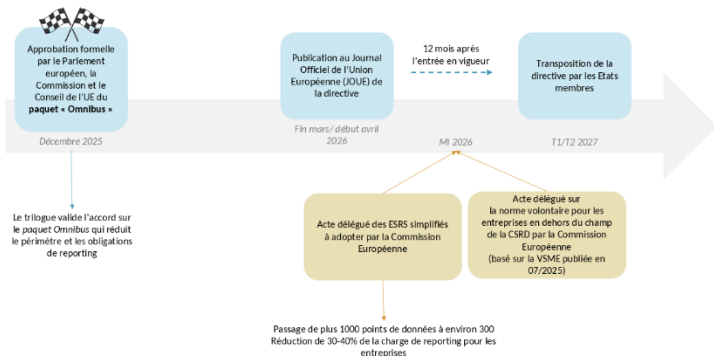
Qui est concerné

NORME	Anciens seuils	Nouveaux seuils
CSRD	250 salariés ou 50m€ CA ou 25m€ bilan	1 000 salariés et 450m€ CA

1.3 Allègement des obligations de reporting

Les entreprises concernées par la vague 2 publieront leur rapport sur la base de Disclosure Requirements (DR) et de Data Points (DP) révisés et fortement allégés. La réduction du nombre de points de données est estimée à environ **60 %**, correspondant à une **diminution de 30 à 40 %** de la charge globale de reporting.

La nouvelle version de la CSRD devrait être disponible courant 2026, à l'issue de l'adoption des actes délégués relatifs aux ESRS simplifiés. Chaque État membre aura alors un an pour transposer le texte en droit national. En France, il est probable que la directive soit transposée d'ici la fin d'année 2026, ce qui permettrait aux entreprises de la vague 1 de basculer sur les obligations de la nouvelle CSRD dès 2027.



Vers une version révisée de la csrd en 2026

2. Principes structurants des ESRS

Les évolutions introduites dans le cadre des ESRS Set 2 ne remettent pas en cause les fondements méthodologiques et sont une version simplifiée des ESRS Set 1. Ainsi, les grands principes ont été conservés pour assurer le respect des ambitions premières de la CSRD.

De façon générale, l'ensemble du texte de la CSRD a été simplifié, pour offrir une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension des textes, mais avec la volonté de conserver les informations les plus importantes à dévoiler.

- L'analyse de double matérialité est intégralement conservée. Elle constitue l'élément central permettant d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels, et de déterminer les informations devant être publiées par l'entreprise.
- Les 12 normes ESRS sont maintenues. Toutefois, leur architecture est simplifiée par la suppression des sous-sous-thèmes : seuls les sous-thèmes sont conservés, et regroupent dans cette nouvelle version plusieurs sujets qui étaient auparavant présentés de façon distincte.

Chaque ESRS est divisé en sous-thèmes dont le contenu est précisé (vs les sous-sous-thèmes du Set 1)

Exemple des sous-thèmes de l'environnement

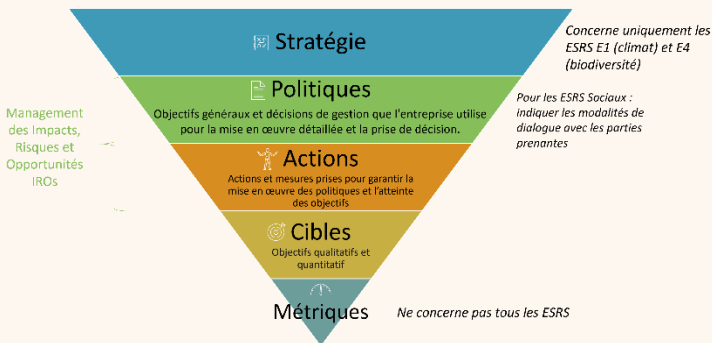
[Draft] topical standard	Sustainability matters covered in [draft] topical ESRS		
	Topic	Sub-topic	Sub-sub-topics
[draft] ESRS E1	Climate change	- Energy - GHG emissions - Climate-related financial effects	
[draft] ESRS E2	Pollution	- Pollution of air (both indoor and outdoor) - Pollution of water (including groundwater) - Pollution of soil - Pollution of living organisms and food resources - Substances of concern	
[draft] ESRS E3	Water and marine resources	- Water withdrawal - Water consumption - Water use - Water discharges in water bodies and in the oceans - Habitat degradation and intensity of pressure on marine resources	
[draft] ESRS E4	Biodiversity and ecosystems	Direct impact drivers of biodiversity loss	- Climate Change - Land-use change - Direct exploitation - Invasive alien species - Pollution - Others
		Impacts on the state of species	- Examples: - Species population size - Species global extinction risk
		Impacts on the extent and condition of ecosystems	- Examples: - Land degradation - Desertification - Soil sealing
		Impacts and dependencies on ecosystem services	
[draft] ESRS E5	Circular economy	Depletion of non-renewable resources	

Topics	Sub-topics
Climate Change (ESRS E1)	Climate change mitigation
	Climate change adaptation
	Energy
Pollution (ESRS E2)	Pollution of air
	Pollution of water
	Pollution of soil
Water (ESRS E3)	Substances of concern, including substances of very high concern
	Microplastics
	Water use, which include withdrawal, consumption, discharges and storage
Biodiversity and Ecosystems (ESRS E4)	Drivers of biodiversity and ecosystem change (terrestrial and marine habitat change, invasive species)
	State of species
	The extent and condition of terrestrial and marine ecosystems
Circular Economy and Resource Use (ESRS E5)	Ecosystem services
	Resource inflows
	Resource outflows related to products and services
	Resource outflows (waste)
Chain Workforce and Workers in the Value Chain (ESRS I1/I2) (*)	Working conditions (including adequate wages, work-life balance, working time, secure employment, social protection)

Une liste de thèmes simplifiée par la suppression des sous-sous-thèmes

- Les travaux de simplification visent également à améliorer l'interopérabilité avec d'autres référentiels internationaux, tels que l'ISSB ou la GRI, afin de limiter les redondances et de faciliter l'articulation entre les différents cadres de reporting.

Les catégories de données à publier demeurent inchangées : stratégie, politiques, actions, cibles et métriques. Pour les normes environnementales E1 (climat) et E4 (biodiversité), s'ajoute une exigence relative à la stratégie de l'entreprise sur le sujet (incluant le plan de transition climatique et biodiversité).



Les types d'informations à reporter pour chaque thème restent inchangés

3. Etape 1 - Réaliser une analyse de double matérialité

L'analyse de double matérialité constitue une étape structurante et préalable à toute démarche de reporting CSRD. Elle permet d'identifier les normes thématiques applicables à l'entreprise et donc les informations que celle-ci doit publier.

Concrètement, elle consiste à évaluer les **enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** de l'entreprise selon 2 axes :

- Les impacts positifs et négatifs de l'entreprise sur l'environnement et la société
- Les risques et opportunités de l'entreprise en matière ESR (point de vue business)

3.1 Deux approches méthodologiques possibles

La nouvelle norme CSRD propose deux approches méthodologiques au lieu d'une seule auparavant pour identifier les thèmes sur lesquels l'entreprise doit reporter.

L'approche dite « bottom-up » est celle qui était appliquée jusque-là. Elle consiste à analyser l'ensemble des impacts, risques et opportunités (IROs) ESG de l'entreprise, afin d'identifier ceux qui concernent réellement l'entreprise.

L'approche dite « top-down » a été introduite pour simplifier l'analyse de double matérialité. Elle consiste à analyser la stratégie, le modèle d'affaires et les caractéristiques de sa chaîne de valeur pour identifier la matérialité des thèmes et donc des IROs associés.

L'analyse de double matérialité peut désormais être réalisée pour tout ou partie via une approche top-down. L'entreprise peut combiner une « approche top-down » pour certains sujets avec une analyse « bottom-up » pour d'autres.



Deux approches possibles pour effectuer son analyse de double matérialité

3.2 Sources mobilisables et niveau d'analyse attendu

L'exercice de double matérialité peut s'appuyer prioritairement sur des sources issues de dispositifs existants, tels que la cartographie des risques, le devoir de vigilance ou les démarches de consultation des parties prenantes. Par ailleurs, l'utilisation d'informations quantitatives n'est pas requise dans tous les cas. **Une analyse qualitative** peut suffire pour conclure raisonnablement sur la matérialité des IROs liés à un thème donné. Les textes insistent de façon générale sur la notion d'effort raisonnable à faire pour trouver l'information (« without undue cost and effort »).

Il n'est pas non plus nécessaire d'obtenir des informations directes couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur. L'entreprise n'est pas tenue d'effectuer une analyse exhaustive de sa chaîne de valeur mais elle doit se concentrer sur les zones où les **impacts, risques et opportunités (IROs)** sont le plus susceptibles de se produire, sur la base de sa stratégie et son **modèle économique**, de **ses zones géographiques, secteurs d'activité** ou encore de la nature de ses **relations commerciales**.

3.3 La matérialité d'impact

La matérialité d'impact vise à évaluer les impacts de l'organisation sur l'environnement et la société.

Les critères d'évaluation des impacts restent inchangés et portent sur l'ampleur, la portée, la remédiabilité et la probabilité d'occurrence des impacts.

Néanmoins, dans la nouvelle norme, une précision est apportée sur la prise en compte des **actions de remédiation** dans l'évaluation des impacts : ces dernières peuvent être intégrées à l'évaluation si elles sont antérieures à l'exercice sur lequel est réalisé l'analyse et si elles ont prouvé leur efficacité pour traiter les impacts réels.

Des précisions sont également apportées sur la notion d'**impact positif** : il est bien précisé qu'il ne peut pas s'agir de la diminution d'un impact négatif (par exemple, les actions caritatives ne sont pas considérées comme des impacts positifs)

Les résultats des consultations avec les parties prenantes constituent un élément clé de l'évaluation.

3.4 La matérialité financière

La matérialité financière permet d'identifier et d'analyser les risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact sur les activités, la situation financière ou la performance de l'entreprise.

Ces risques et opportunités peuvent notamment découler des impacts matériels identifiés, des dépendances aux ressources naturelles, humaines et sociales, ou encore de facteurs externes tels que les aléas climatiques ou les évolutions réglementaires.

Le **cadre interne de gestion** des risques constitue une source privilégiée pour l'évaluation de la matérialité financière.

Tout comme pour la matérialité d'impact, les critères d'évaluation des risques et opportunités restent inchangés et portent sur l'ampleur et la probabilité d'occurrence.

4. Etape 2 - Identifier les informations à publier à travers une gap analysis

La gap analysis vise à comparer les pratiques existantes et les données disponibles de l'entreprise avec les exigences définies par les **ESRS** (European Sustainability Reporting Standards = les différentes thématiques de reporting) et surtout par les sujets identifiés comme « matériels » suite à l'analyse de double matérialité, afin d'identifier les écarts et de prioriser les actions à mettre en œuvre.

4.1 Les exigences générales de publication

Les exigences générales de publication sont regroupées au sein de l'ESRS 2. Elles couvrent :

- la base de préparation du rapport de durabilité,
- la gouvernance des enjeux de durabilité,
- l'intégration de ces enjeux dans le modèle d'affaires et la stratégie,
- la méthodologie d'identification des informations matérielles (donc la double matérialité),
- les exigences générales relatives aux politiques, actions, cibles et indicateurs qui sont ensuite demandés dans chaque thème.

Par rapport à la version 1 de la CSRD, les Minimum Disclosure Requirements sont remplacés par des General Disclosure Requirements, dans un objectif de simplification et d'amélioration de la lisibilité des normes thématiques.

4.2 Les normes environnementales



L'ESRS E1 sur le climat

La norme ESRS E1 relative au changement climatique conserve un rôle structurant. Comme toutes les normes thématiques, l'ESRS E1 a été fortement simplifié avec un passage de 220 points de données à 37, soit une réduction de près de 70%. Globalement, il s'agit de reporter sur les mêmes éléments que précédemment, mais de manière simplifiée.

L'ESRS E1 impose la description de **la stratégie d'atténuation et d'adaptation**, incluant l'existence d'un plan de transition compatible avec l'objectif des Accords de Paris à 1,5 °C (cibles de réduction, leviers de décarbonation et actions clés, investissements et financements nécessaires, lien avec la stratégie, approbation par la gouvernance). Lorsque ce plan n'est pas encore adopté, l'entreprise doit préciser la date d'adoption prévue.

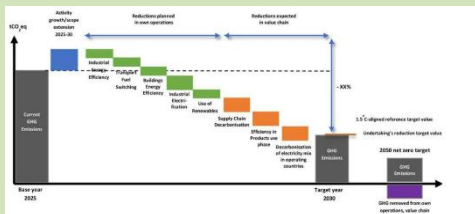
L'ESRS E1 requiert également l'identification des **risques climatiques**, la réalisation d'analyses de scénarios et une analyse qualitative de la résilience de l'entreprise face au changement climatique.

Les exigences de publication couvrent également les politiques mises en œuvre, les actions et mesures prises pour réduire les émissions et s'adapter au changement climatique, les cibles fixées, ainsi que les indicateurs associés.

Les indicateurs portent notamment sur la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3, la tarification interne du carbone et les effets financiers potentiels.

Les textes de la CSRD proposent des tableaux que vous pouvez utiliser pour présenter vos indicateurs.

	Base year (e.g., 2025)	2030 target	2035 target	...	Up to 2050 target
KHG emissions (ktCO ₂ e)	100		60	40	
Energy efficiency and consumption reduction	-	-10	-4		
Material efficiency and consumption reduction	-	-5			
Fuel switching	-	-2			
Electrification	-		-10		
Use of renewable energy	-	-10	-3		
Phase out, substitution or modification of product	-	-8			
Phase out, substitution or modification of process	-	-5	-3		
Other	-				



Exemples de représentation des éléments attendus dans l'ESRS E1

Qu'est ce qui change par rapport à la CSRD Set 1 ?

- Pas de justifications à donner si le changement climatique n'est pas matériel
- Un plan de transition plus synthétique
- Plus de flexibilité sur les cibles de réduction (les périodes de 5 ans ne sont plus imposées)

L'ESRS E1 est la seule norme thématique qui exige de reporter sur des effets financiers potentiels

Les ESRS E2 (pollutions), E3 (eau), E4 (biodiversité) et E5 (ressources)

Les autres normes environnementales font l'objet de quelques évolutions par rapport à la version précédente, mais n'échappent pas à la simplification avec une réduction du nombre de points de données allant de 60% (ESRS E2, E5) à 80% (pour l'ESRS E4).

- **L'ESRS E2** relatif à la pollution supprime le sous-thème relatif à la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires et regroupe les substances préoccupantes.
- **L'ESRS E3** se concentre sur un sous-thème unique relatif à l'utilisation de l'eau, incluant le prélèvement, la consommation, les rejets et le stockage.
- **L'ESRS E4** relatif à la biodiversité et aux écosystèmes supprime l'ensemble des sous-sous-thèmes et introduit la notion de localisation, en cohérence avec les travaux de la TNFD.
- Enfin, **l'ESRS E5** relatif à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire intègre les notions de matériaux clés et de matières premières critiques.

Les informations à dévoiler suivent le même schéma qu'auparavant.

Les informations sur la stratégie sont uniquement demandées pour l'ESRS E4 – Biodiversité.

L'entreprise doit publier un **plan de transition biodiversité** si elle l'a mis en place et l'a rendu public. Celui-ci doit contenir des informations sur les objectifs, les actions clés, la planification financière et la gouvernance, et devrait également inclure une explication claire de la manière dont la stratégie et le modèle économique de l'entreprise évolueront afin de contribuer à l'objectif mondial d'arrêter et d'inverser la perte mondiale de biodiversité défini dans le Global Biodiversity Framework.

Il est également attendu de **décrire les politiques** associés à chaque thème concerné. Par exemple :

- **E3** : Préciser si des sites situés en zone de stress hydrique ne sont pas couverts par les politiques liés à l'eau
- **E4** : Décrire les politiques relatives à la traçabilité des produits, composants et matières premières, et sur ses sites situés dans ou à proximité d'une zone sensible sur le plan de la biodiversité
- **E5** : Expliquer l'intégration des principes d'économie circulaire et de d'éco-conception (le cas échéant)

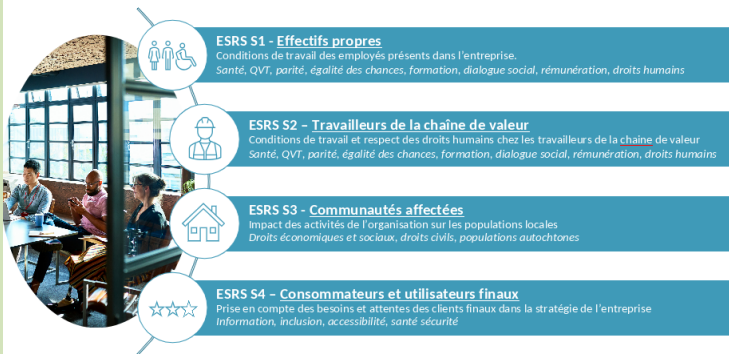
Enfin, les actions, cibles et métriques sont demandés spécifiquement pour chaque thème.

Qu'est ce qui change par rapport à la CSRD Set 1?

- E2 : la notion de géographie spécifique est à considérer lors de la publication des informations (comme pour E3 et E4)
- E3 : 2 indicateurs sont rendus obligatoires (prélèvements et rejets d'eau) & le sous-thème « ressources marines » est traité dans l'ESRS E4 et E5
- E4 : La notion de « localisation » remplace la notion de « site » (alignement TNFD)
- E5 : L'intégration de deux nouvelles notions (matériaux clés et matières premières critiques)

4.3 Les normes sociales

Les normes sociales (ESRS S1 à S4) sont également restructurées. Les sous-sous-thèmes sont regroupés en un nombre limité de sous-thèmes, et le nombre d'indicateurs chiffrés obligatoires diminue fortement.



Présentation des 4 ESRS sociaux

L'ESRS S1 sur les salariés de l'entreprise

L'ESRS S1 concerne les effectifs propres de l'entreprise, avec une organisation simplifiée en 6 sous-thèmes pour couvrir les sujets de santé sécurité, de QVT, de dialogue social, de formation, de diversité et de droits humains.

On retrouve la même structure d'informations présentée pour les ESRS environnementaux, sans la dimension stratégique.

Ainsi, l'entreprise doit dévoiler les **politiques de gestion de ses IROs matériels** liés à son personnel. Par exemple :

- La politique de prévention des accidents du travail
- Préciser si les politiques couvrent des groupes spécifiques

Par exemple :

- La politique de prévention des accidents du travail
- Préciser si les politiques couvrent des groupes spécifiques

Il est également demandé de décrire la manière dont **l'entreprise dialogue avec ses salariés** et prend en compte leur avis : quels sont les canaux de communication ? Comment l'entreprise prend-t-elle en compte la vulnérabilité de certaines catégories de personnes ?

Comme pour les autres ESRS, l'entreprise doit décrire les actions qu'elle met en œuvre pour que ces politiques RH soient concrètes et notamment pour gérer ses impacts négatifs.

Il est demandé également quels sont les objectifs que l'entreprise a fixés et la manière dont elle a associé ses salariés à la fixation des objectifs.

Et enfin un certain **nombre d'indicateurs RH** doivent être publiés, dont une grande partie que les entreprises suivent déjà de façon classique, telles que le nombre de salariés, par pays, par type de contrat, par sexe, et la répartition au niveau de la direction, les écarts de rémunération hommes / femmes, le pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives et par des protections sociales ou encore le pourcentage de personnes en situation de handicap.

Exemples de tableaux proposés dans les textes de la CSRD

[Reporting period]				
FEMALE	MALE	OTHER*	NOT DISCLOSED	TOTAL
Number of employees (head count / FTE)				
Number of permanent employees (head count / FTE)				
Number of temporary employees (head count / FTE)				
Number of non-guaranteed hours employees (head count / FTE)				
n/a	n/a	n/a	n/a	
* Gender as specified by the employees themselves				

Gender	Number of employees (head count)
Male	
Female	
Other	
Not reported	
Total Employees	

Exemples d'indicateurs associés à l'ESRS S1

Qu'est ce qui change par rapport à la CSRD Set 1 ?

- Les attendus sont fortement réduits : on passe de 187 à 83 points de données
- La notion de « non-salarié » entrant dans les effectifs est clarifiée et une grande partie des indicateurs disparaît
- Les informations attendues sont limitées aux pays de plus de 50 salariés
- La description du « salaire décent » est clarifiée, notamment pour les entreprises hors UE
- De nombreux indicateurs chiffrés ne sont plus demandés (ex : répartition des salariés par âge, salariés par régions, accidents et maladies par catégorie, ...)

Les ESRs S2, S3 et S4

Les ESRs S2, S3 et S4 portent respectivement sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les communautés touchées et les consommateurs et utilisateurs finaux.

Les exigences se concentrent sur les politiques de gestion des impacts, les mécanismes de dialogue, les actions de prévention et de remédiation, ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés.

Par exemple pour l'ESRS S2 sur les travailleurs de la chaîne de valeur :

- Les politiques sur les droits humains, le travail forcé, des enfants
- L'existence d'un code de conduite fournisseurs
- Les politiques de prévention et de prise en compte des intérêts des peuples autochtones

Comme pour l'ESRS S1, les **modalités de dialogue** avec les parties prenantes sont demandées. Par exemple pour l'ESRS S4 sur les utilisateurs finaux, il est demandé quels sont les canaux par lesquels l'entreprise communique avec ses utilisateurs et comment elle prend en compte leurs retours.

Enfin, comme pour les autres ESRs, il est demandé de décrire actions mises en place pour prévenir et atténuer les impacts sur ces parties prenantes, ainsi que les objectifs que fixés.

Aucun indicateur chiffré n'est demandé pour ces 3 ESRs sociaux.

4.4 La norme de gouvernance

La norme ESRS G1 relative à la conduite des affaires est réorganisée par rapport à la première version de la CSRD. Les anciens sous-thèmes sont regroupés autour de **3 sous-thèmes** :

- Culture d'entreprise, corruption et bien-être animal
- Influence politique & lobbying
- Relations avec les fournisseurs

Les informations attendues portent principalement sur les politiques relatives à la conduite des affaires, les actions mises en œuvre pour prévenir les incidents, les objectifs fixés et les indicateurs associés.

Ainsi, il convient par exemple de détailler (non exhaustif) :

- Les politiques structurantes au regard des IROs matériels
- Les politiques de protection des lanceurs d'alerte
- Les fonctions les plus à risque en matière de corruption
- Les modalités de gestion des relations fournisseurs
- Des indicateurs sur le nombre d'employés sanctionnés pour actes de corruption, le pourcentage de paiements alignés sur les conditions de paiement standard ou encore le nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement

5. Etape 3 : Collecter les données

Voici quelques conseils issus de l'expérience de nos consultant.es pour organiser votre collecte de données :

- Après votre analyse de double matérialité, il est nécessaire d'identifier les **points de données précis** à reporter. La CSRD fournit une liste de points de données : il convient de faire le tri en fonction de vos IROs matériels.
- Vous aurez besoin d'un **support de collecte** à partager avec les personnes mobilisées pour collecter les informations. Il n'est pas nécessaire d'avoir une plateforme digitale. Pour les premières années, un fichier excel peut suffire et être plus simple à gérer pour les équipes qui n'auront pas besoin de consacrer par ailleurs du temps pour prendre en main un nouvel outil.
- Commencez par collecter les **informations les plus simples** : cela rassurera les collaborateurs de voir qu'il y a beaucoup de données que vous avez déjà, notamment sur les salariés de l'entreprise (données RH).
- Nous vous invitons à vous appuyer sur les **expertises des équipes** : constituez des petits groupes de travail thématiques et créez une instance de suivi et de coordination pour donner le rythme et assurer le respect du planning.

Nos recommandations pour aborder sereinement votre premier reporting



Impliquer les équipes dès le démarrage de la démarche

L'implication des équipes dès la structuration de la démarche et la collecte des données est clé pour assurer la réussite de votre reporting.



Réaliser l'analyse de double matérialité sans attendre

Si vous n'avez pas encore fait votre analyse de double matérialité, faites-la sans attendre afin d'avoir le temps de faire un premier rapport « à blanc » en 2027.



Utiliser les exercices internes pour faciliter la démarche

L'utilisation des données issues des exercices internes est clé. Que ça soit la gestion des risques, le devoir de vigilance, ou encore la consultation des parties prenantes; il s'agit d'autant de données pertinentes et utiles pour la réalisation de votre reporting.



Se baser sur la VSME pour amorcer dès à présent votre démarche

La norme volontaire VSME publiée en juillet 2025 constitue une excellente base pour structurer votre premier rapport de durabilité. Il s'agit d'une ressource utile dès à présent pour amorcer votre reporting.

... et utilisez cette obligation comme un moyen de structurer votre gouvernance extra-financière !

Contacts



Sylvain Boucherand
Directeur associé,
conseille entreprises
et acteurs publics dans
la prise en compte des
enjeux stratégiques

de la transition écologique et plus particulièrement les démarches RSE, climat ou biodiversité pour la création de business model durables.



Clara Ancel
Consultante en
stratégies RSE,
Clara accompagne
les entreprises et
organisations dans

leur contribution aux enjeux de la transition écologique et solidaire à travers la définition de leur stratégie RSE.



Florence Faure
Consultante en
stratégies RSE,
Florence accompagne
les organisations de
toutes tailles dans la

dans la définition et le déploiement de leur stratégie RSE, et dans la prise en compte des obligations réglementaires.

A propos de BL évolution

À l'heure où les crises environnementales et sociétales interrogent et bouleversent les modèles économiques et sociaux, BL évolution apporte à ses clients analyses, conseils et méthodes pour accélérer la transition écologique.

Nous croyons à la nécessité d'apporter les meilleurs outils pour équiper les acteurs publics et privés dans leurs stratégies d'adaptation et de transformation. Nous sommes engagés à leurs côtés pour réussir chaque étape et dessiner, avec eux, des perspectives de développement plus écologiques, plus solidaires et donc, plus durables.

En savoir plus : www.bl-evolution.com | contact@bl-evolution.com